



Menace de démolition d'une maison par le maire

Par **fredub**, le **21/03/2016** à **08:57**

Bonjour,

Nous possédons une vieille maison que ma femme a reçu en héritage il y a de cela quelques années. Cette maison est perdue au fond de la forêt au milieu de parcelles de Pins dont ma femme est aussi propriétaire donc pas question de s'en séparer. Le premier voisin est à plusieurs centaines de mètres.

Le maire veut nous obliger à la rénover le plus rapidement possible sinon un procédure de démolition sera engagée de sa part.

Je pense que ce dernier est venu constater l'état de délabrement de la maison (qui est certes loin de s'effondrer), elle a subi depuis plusieurs années des visites successives de vandales et de visiteurs en tout genre. Les portes sont ouvertes en permanence car constamment défoncées.

Nous avons rénové déjà une maison à quelques km de celle ci, mais se situant en bordure d'un autre village et offrant un cadre pour la location bien plus intéressant (et un coût de rénovation bien moins cher aussi !!)

Nous avons l'intention de prendre rendez-vous avec lui pour faire le point. Quelle serait pour nous la meilleure option ? a-t-il le droit de faire cela ? il ne parle pas de risque d'effondrement ou de sécurité juste de la qualité du cadre dans le quel elle se trouve ...